



## Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Anet le 10 SEPTEMBRE 2008

### APPROBATION DE NOUVEAUX STATUTS

La participation à cette AG extraordinaire se répartit de la façon suivante :

86 adhérents recensés ( 85 après le décès d'André Lacaille )

38 adhérents présents

33 adhérents ayant donné pouvoir.

Le Quorum étant atteint, à 17H45 François BODENAN déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir présenté Bernard FINGER Président du Comité Haute Normandie sous les applaudissements de l'assistance François BODENAN rend hommage à André LECAILLE pour son engagement au sein du club.

Il explique que l'A G extraordinaire est convoquée pour adopter de nouveaux statuts proposés par la Fédération Française de Bridge afin de les rendre conformes avec les règles d'éthique et de discipline du sport préconisées par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et des Associations.

Ces nouveaux statuts, dont chacun a pu prendre connaissance grâce à l'exemplaire joint à la convocation à la présente assemblée, imposent la séparation des pouvoirs ( Législatif, Exécutif, Judiciaire )

- **LEGISLATIF** : le Conseil de Direction devient Conseil d'Administration ( 6 à 12 membres)
- **EXECUTIF** : bureau chargé d'exécuter les décisions votées par le Conseil
- **JUDICIAIRE** : Commission des LITIGES ( 3 membres) élus en dehors du Conseil d'administration

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante:

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE APPROUVE LES STATUTS QUI LUI SONT PROPOSES**

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Le Secrétaire :**  
**Gérard THOMAS**

**Le Président :**  
**François BODENAN**